



**Département**  
**PAS-DE-CALAIS**  
**Arrondissement**  
**MONTREUIL-SUR-MER**  
**Commune**  
**FRESSIN**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi dix-sept du mois de Mai, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux en exercice suivants :  
BELVAL Jean-Noël – BOQUET Christophe – GLACON Paul – DHALLEINE Christophe – WAREMBOURG Noël – BAHEUX Bernard – DELCUSE Sébastien – HIEL Charles – PICHONNIER Hélène – ANSELIN Jérémy – FRAMMERY Jean-Pierre

Absents : Mmes CONSTANT Julie (ayant donné procuration à PICHONNIER Hélène), NICOLAS Ariane (ayant donné procuration à GLACON Paul),  
Mr. FAVIER Bernard (ayant donné procuration à BAHEUX Bernard)

Président : VERGEOT Claude  
Secrétaire : PICONNIER Hélène

En préambule à la réunion, les conseillers municipaux ont visité la nouvelle école.

**Devis EUREKA :**

La municipalité a décidé d'avoir recours à des services extérieurs, en cas de besoin, de façon ponctuelle, pour les tontes et débroussaillages des bas-côtés et talus sur les portions des rues RD 154 et RD 155.

L'association d'insertion EUREKA a fait parvenir un devis après celui reçu par l'association CIPRES.

Pour exactement les mêmes lieux d'intervention, il se monte à 530,75 €, tout compris sans ramassage de l'herbe.

Après délibéré, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention en précisant bien, sur la convention, que les interventions seront faites selon les besoins du service.

**Inauguration :**

La nouvelle école a donc ouvert ses portes le mardi 2 mai 2023 comme prévu.

Son inauguration ainsi que celles des installations extérieures (city-stade, aire de jeux, parking vert, plantations, etc) se déroulera le samedi 17 juin à 10h30, en présence notamment des élus et services ayant participé au financement des travaux.

La cérémonie se déroulera à l'école même, la salle municipale étant louée.

Une réunion de préparation devra être organisée auparavant pour le bon déroulement de la cérémonie.

### Règlement du city-stade et du parking :

De façon à limiter les nuisances, il a été décidé que le city-stade serait « ouvert de 9h à 22h », sauf pendant les heures d'école.

Des panneaux seront apposés pour ces dispositions.

Le parking est, quant à lui, réservé au service pendant les heures d'école.

Des emplacements seront réservés pour les personnes à mobilité réduite et les services de secours.

Le range-vélos de l'ancien abribus sera désormais installé à côté du parking.

### Bancs au city-stade :

En cette période estivale, le city-stade est très fréquenté, et notamment par les parents qui accompagnent leurs enfants.

Des bancs vont être installés pour répondre à la demande des parents.

Un devis a été demandé à l'association EUREKA.

### Boîte à livres :

L'idée a été émise d'installer à proximité du city-stade une boîte à livres.

Il s'agit d'une micro-bibliothèque où chacun peut déposer ou emprunter des livres gratuitement, et redonner le goût à la lecture.

Il convient maintenant de trouver le réceptacle pour y déposer les livres.

### Congés paternité Rémi :

Rémi Tavernier a déposé des jours de congés de naissance et de paternité, soit 28 jours, étalés sur plusieurs périodes.

Et dès qu'il sera en droit de les prendre, le Maire a demandé l'autorisation de faire appel à l'Association CIPRES avec laquelle une convention a été signée, pour la mise à disposition de personnel en remplacement.

### Questions diverses :

- Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023.  
Les délégués et leurs suppléants doivent impérativement être élus le 9 juin 2023.  
Trois délégués et trois suppléants devront être élus à cette occasion
- Les systèmes d'alarme et de surveillance des installations de la nouvelle école, électriques notamment, fonctionnent par transmission d'informations sur téléphone.  
Il est donc envisagé d'acheter un portable avec abonnement, qui sera confié à l'élu de service.
- Les panneaux des rues demandent à être rafraichis, voire pour certains remplacés.  
Une étude va être entreprise pour y remédier.
- L'abribus sera déplacé à l'arrêt de la nouvelle école par les services du Département.
- Suite à un courrier de Mr. José TARTARE au centre départemental d'incendie et de secours d'Arras, le Maire a dû donner un avis.  
José TARTARE se plaint régulièrement d'inondations sur sa propriété suite à des eaux de ruissellement venant de son terrain à l'arrière.  
Un courrier lui a été adressé, l'invitant à prendre des dispositions afin que cela ne se reproduise plus.
- Le traditionnel feu d'artifice sera tiré le 13 juillet 2023.  
Les tarifs ont sensiblement augmenté.  
La municipalité décide cependant de maintenir l'évènement avec la même qualité.  
Les associations seront contactées pour tenir la buvette.